

3) Organisation des services :

B. Pôle Stratégie Développement Aménagement – Direction Aménagement Urbain et Habitat – Service Droit des Sols : Organisation de l'unité instruction et point sur la dématérialisation (avis) ;

Nous avons participé à deux réunions sur la présentation de ce rapport en Comité technique et nous avons l'espoir que d'autres réunions seront proposées aux organisations syndicales sur les suites liées à cette organisation de l'unité instruction, la dématérialisation et leurs impacts sur le service droit des sols.

La CGT avait interpellé la direction sur les questions de tensions au sein de l'unité instruction.

Tensions liées à un besoin de proximité demandée par les agents, besoin de reconnaissance de leur charge de travail, besoin d'appropriation des outils d'aide à la décision et en particulier en lien avec l'arrivée du PLUi, des règles de calcul des taux de végétalisation, etc...

Aujourd'hui, il nous apparaît comme bienvenue la création de postes d'animateurs de secteurs.

Peut-être aurions-nous pu avoir lecture de leur fiche de poste afin de pouvoir appréhender leurs missions et le degré de hiérarchisation des postes au sein de ce service ?

Nous aimerions avoir des bilans sur le nombre de dossiers instruits par chacun des instructeurs, depuis la création de ce service vers les communes de Rennes Métropole et dans le même temps sur la Ville de Rennes, les taux d'évolution, et, si vous en avez une petite idée les projections qui vous permettent de dimensionner le service pour les prochaines années ?

Nous savons que la création du PLUi a nécessité la mise en place d'outils spécifiques, pour les demandeurs mais également pour les instructeurs. Outils qui ont eu du mal à être bien appréhendés lors de leur création. Vous nous avez dit qu'il y avait des bilans et adaptation sur ces outils comme sur celui du taux de végétalisation. Pouvez-vous nous en dire plus sur sa meilleure ergonomie et prise en main par les instructeurs ?

Nous connaissons également les évolutions des réglementations qui impactent, jusqu'à une année avant leur parution, le nombre de dossiers d'urbanisme telle que la RE 2022. Avez-vous des statistiques sur ce phénomène ?

Nous sommes toutes et tous conscients de la technicité du métier d'instructeur, nous souhaitons que les rémunérations et carrière des agents soient extrêmement bien analysées au regard de cette technicité grandissante.

Nous poursuivrons notre investissement auprès de ces agents et seront attentifs aux prochaines réunions de bilans qui nous seront proposées.